

# ECOLE COMMUNALE FONDAMENTALE ARTHUR HAULOT

**134, Boulevard des Combattants 7500 Tournai**

***Projet d'établissement***

***2022-2025***



**Tél : 069/22 95 92**

**E-mail : [ecole.arthurhaulot@tournai.be](mailto:ecole.arthurhaulot@tournai.be)**

**Direction : Denys Sarah**



Ecole Communale Maternelle et Primaire  
134, Boulevard des Combattants - 7500 Tournai - Tél/Fax: 069/22.95.92  
[ecole.arthurhaulot@tournai.be](mailto:ecole.arthurhaulot@tournai.be)

## *Cadre institutionnel :*

Ce document a été élaboré par les enseignants de l'école et approuvé par le conseil de participation.

Ce projet représente le **contrat liant les familles et l'école**. En inscrivant leur(s) enfant(s) dans l'établissement, les parents en acceptent les choix pédagogiques et actions concrètes tels que définis dans son projet d'établissement.

Le projet d'établissement définit les **objectifs prioritaires** de notre école : apporter aux enfants des savoirs, des savoir-être, des savoir-faire et des savoir-devenir en les rendant autonomes et responsables.

Notre école a à cœur d'offrir un **milieu de travail convivial** où les règles en usage sont basées sur la **tolérance** et le respect des autres. L'équipe veille d'une manière égale au bien-être et au devenir de tous les enfants quelle que soit leur origine sociale, culturelle, philosophique,...

*Ce projet d'établissement est élaboré en fonction du Décret définissant les Missions prioritaires de l'Enseignement fondamental:*

### Article 6

- La Communauté française, pour l'enseignement qu'elle organise, et tout pouvoir organisateur, pour l'enseignement subventionné, poursuivent simultanément et sans hiérarchie les objectifs suivants:

1° promouvoir la **confiance en soi** et le développement de la personne de chacun des élèves ;

2° amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des **compétences** qui les rendent **aptes à apprendre toute leur vie** et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;

3° préparer tous les élèves à être des **citoyens responsables**, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ; 4° assurer à tous les élèves des **chances égales** d'émancipation sociale.



## Article 9

La Communauté française, pour l'enseignement qu'elle organise, et tout pouvoir organisateur, pour l'enseignement subventionné, adaptent la définition des programmes d'études et leur projet pédagogique :

1° aux objectifs généraux de l'enseignement définis à l'article 6 ;

2° à l'apprentissage, à l'approfondissement et à la **maîtrise de la langue française** ;

3° à l'apprentissage des outils de la **mathématique** ;

4° à l'intérêt de connaître des **langues autres** que le français et, principalement, de **communiquer** dans ces langues ;

5° à l'importance des **arts**, de l'éducation aux **médias** et de l'**expression corporelle** ;

6° à la compréhension des **sciences** et des **techniques** et à leur **interdépendance**;

7° à la transmission de l'**héritage culturel** dans tous ses aspects et à la **découverte d'autres cultures**, qui, ensemble, donnent des signes de reconnaissance et contribuent à tisser le lien social ;

8° à la sauvegarde de la **mémoire des événements** qui aident à comprendre le passé et le présent, dans la perspective d'un attachement personnel et collectif aux idéaux qui fondent la démocratie

9° à la **compréhension** du **milieu de vie**, de l'**histoire** et, plus particulièrement, aux raisons et aux conséquences de l'**unification européenne** ;

10° à la compréhension du **système politique belge**.

## Article 13.

§ 1er. Dans l'enseignement ordinaire, la formation de l'enseignement maternel et des huit premières années de la scolarité obligatoire constitue un **continuum pédagogique** structuré en **trois étapes**, visant à assurer à tous les élèves, les socles de compétences nécessaires à leur insertion sociale et à la poursuite de leurs études.

§ 2. Les **étapes** visées au § 1er sont :

1° de l'entrée dans l'enseignement maternel à la fin de la deuxième année primaire;

2° de la troisième à la sixième année primaires;

3° les deux premières années de l'enseignement secondaire.



§ 3. La **première étape** est organisée en **deux cycles** :

1° de l'entrée en maternelle à 5 ans;

2° de 5 ans à la fin de la deuxième année primaire.

La **deuxième étape** est organisée en **deux cycles** :

1° les troisième et quatrième années primaires;

2° les cinquième et sixième années primaires. La **troisième étape** est organisée en **un seul cycle**.

Article 15.

Chaque établissement d'enseignement permet à chaque élève de **progresser à son rythme**, en pratiquant **l'évaluation formative** et la **pédagogie différenciée**. Dans l'enseignement ordinaire, l'élève amené à parcourir la deuxième étape de l'enseignement obligatoire en cinq ans plutôt qu'en quatre ou le premier degré de l'enseignement secondaire en trois ans plutôt qu'en deux peut suivre **l'année complémentaire** adaptée à ses besoins d'apprentissage dans le même établissement. Le projet d'établissement visé à l'article 67 fixe les modalités selon lesquelles est organisé le parcours en trois ans du premier degré ou en cinq ans de la deuxième étape de l'enseignement obligatoire.

Article 63

Le **projet éducatif** définit, dans le respect des objectifs fixés aux chapitres précédents, l'ensemble des **valeurs**, des **choix de société** et des références à partir desquels un pouvoir organisateur ou un organe de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs définit ses objectifs éducatifs.

Article 64

Le **projet pédagogique** définit les **visées pédagogiques** et les **choix méthodologiques** qui permettent à un pouvoir organisateur ou un organe de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs de mettre en oeuvre son projet éducatif.



## Article 66

Le Gouvernement pour l'enseignement de la Communauté française, chaque pouvoir organisateur pour l'enseignement subventionné élabore son projet éducatif et son projet pédagogique.

Chaque pouvoir organisateur transmet son projet éducatif et son projet pédagogique à l'Administration dans le mois qui suit son approbation. Toute modification est également transmise dans les mêmes conditions.

Le projet éducatif et le projet pédagogique sont fournis sur demande et peuvent faire l'objet d'un document unique.

## Article 67

§1. Le **projet d'établissement** définit l'ensemble des **choix pédagogiques** et des **actions concrètes particulières** que l'équipe éducative de l'établissement entend mettre en oeuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs et partenaires visés à l'article 69, § 2, pour réaliser les projets éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur.

§2. Le plan de pilotage, dont le modèle et les modalités sont arrêtées par le Gouvernement, comprend notamment les points suivants :

- la stratégie déployée pour arriver à **la réussite de chaque élève** et lui permettre de maîtriser les apprentissages et d'atteindre les objectifs attendus ;
- la stratégie en matière de **travail en équipe** de l'ensemble des enseignants de l'établissement et de l'accueil et de l'accompagnement des nouveaux enseignants ;
- la stratégie de l'établissement en matière de formation continuée de son personnel, notamment sur les thèmes ou matières lui permettant d'offrir des soutiens spécifiques aux équipes pédagogiques et aux élèves ;
- la stratégie de l'établissement **pour lutter contre l'échec scolaire** ;
- la stratégie de l'établissement en matière **d'intégration des élèves**, conformément à ce qui est prévu à l'alinéa 3 du paragraphe 1er, ainsi que la stratégie en matière d'aménagements raisonnables pour les élèves à besoins spécifiques reconnus ;



- la stratégie de **partenariat et de collaboration avec les parents des élèves de l'établissement**, en concertation avec le conseil de participation;
- la stratégie d'apprentissage et d'accès à la **culture** et à la lecture ainsi que les collaborations nouées avec les institutions culturelles et de lecture publique de la zone;
- la stratégie d'apprentissage et d'**accès aux sports** ainsi que les collaborations avec les institutions sportives de la zone ;
- le dispositif de **prévention et de prise en charge des discriminations et des violences** au sein de l'établissement scolaire, y compris des dispositifs spécifiques concernant le **harcèlement**, le cyber harcèlement et les événements d'exception ainsi que les **partenariats** avec les services de l'Aide à la jeunesse et de la médiation scolaire ;
- la stratégie relative notamment à la promotion de la **citoyenneté**, de la **santé**, de **l'éducation aux médias**, de **l'environnement et du développement durable** ;
- la stratégie relative à **l'orientation** des élèves et à la promotion des outils d'orientation tout au long du parcours de chaque élève.

§3. Le plan de pilotage intègre pour les établissements concernés :

- les éléments relatifs au Plan d'actions collectives (PAC) visé à l'article 67/1 ;
- les éléments relatifs au Projet général d'action d'encadrement différencié (PGAED) des implantations concernées visé à l'article 8 du décret du 30 avril 2009 organisant un encadrement différencié au sein des établissements scolaires de la Communauté française afin d'assurer à chaque élève des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité ;



- ***Ouverture sur le monde, voyages de découverte et classes de dépaysement, ateliers verticaux 2<sup>1/2</sup>-5ans, cycle 5-8 ans, accès aux médias...***
- **Activités culturelles et sportives**

L'école garde pour objectifs:

– d'assurer un **développement corporel harmonieux** en pratiquant différentes activités physiques régulières ou ponctuelles et en favorisant des **habitudes alimentaires saines** dès la maternelle et en primaire :

- Psychomotricité en maternelles, cycles d'accoutumance à l'eau en 3<sup>ème</sup> maternelle, natation de la 1<sup>ère</sup> à la 6<sup>e</sup> primaire, gymnastique au sol et sportive, journées sportives, classes de dépaysement, leçons spécifiques sur l'alimentation saine et collaboration avec des personnes ressources, mise à disposition d'espaces sécurisés et de matériel adéquat pour des récréations (petits jeux : ballons, cordes à sauter, diabolos, jeux au sol, vélos, ... et structures sportives : terrain de football, paniers de basket, module d'escalade, tables de tennis de table,...) , activités dans le jardin (potager, jeux nature,...)

– de promouvoir **l'ouverture à la culture** : ouvrir l'école sur le monde extérieur en attisant la **curiosité et l'esprit critique** :

. Activités de découvertes scientifiques, cinéma, spectacles, activités avec le Crié, visite de musées, d'une chèvrerie, classes de mer, de ville ou de forêt, visite de Gand ou Bruges (P5/6) école du dehors en M2.



- **Citoyenneté**

L'école a conscience qu'elle prépare l'enfant à devenir **un citoyen responsable**. Elle veille à l'y sensibiliser :

- Projet éco-citoyen, commémoration, création de liens intergénérationnels (activités dans une maison de repos), animations sur le respect, la gestion des conflits en collaboration avec le SAIS, collations saines, tri des déchets, Bebat, charte de réfectoire, respect des personnes, du matériel et de l'environnement, travail avec le PSE (Promotion de la Santé à l'Ecole) (hygiène dentaire, poux, visite médicale,...), collaboration étroite avec le PMS.



L'école donne aux enfants l'occasion d'accéder aux médias

- Revues pédagogiques destinées aux enfants, utilisation de l'espace informatique avec accès à internet si nécessaire, utilisation de logiciels de lecture et mathématiques, utilisation progressive du TBI dès la maternelle (+ stylo numérique Tiploï)



- **Démarches mises en oeuvre pour la réussite des élèves en difficulté et organisation de l'année complémentaire.**

Tout est mis en oeuvre pour éviter à l'enfant le redoublement classique. Votre enfant sera ainsi régulièrement soumis à différents types d'évaluation (formative, sommative, certificative) et sera vu, si nécessaire, par un membre du personnel du centre psycho-médico-social présent tous les 15 jours au sein de l'école.

1. **Un dossier d'accompagnement** est rédigé pour tout élève en difficulté.

Il reprend :

- les compétences non acquises.
- les pistes à suivre.
- les actions mises en place.
- l'évolution de l'enfant.
- les conseils donnés lors des rencontres avec les parents, ainsi que le procès-verbal de ces rencontres.

2. Mise en place **d'heures de remédiation** par les titulaires de 5ème et de 6ème primaire secondés par les autres professeurs.

3. Mise à la disposition des enfants en difficulté de **dossiers** contenant des **exercices de remédiation** qu'ils peuvent **gérer en autonomie**.

4. Pratique d'une **pédagogie différenciée** : groupes de niveau. Parallèlement des exercices de progression sont prévus pour les enfants plus avancés.

5. Lors des **concertations** entre les enseignants, un quart d'heure, au minimum, est consacré aux élèves en difficulté.

6. Après les cours, dans le cadre d'une activité « tournante », les enseignants assurent une **classe de devoirs**.

- Lorsqu'un enfant est en année complémentaire, il est tenu compte de ses acquis afin d'optimiser ses apprentissages (différenciation, possibilité de suivre certaines matières dans une autre année, valorisation des compétences de chacun au service des autres.)



## *Intégration des élèves à besoins spécifiques*

- Possibilité d'intégrer des enfants à mobilité réduite (école en rez-de-chaussée) ou avec un handicap léger.
- Une étroite collaboration s'établit entre les parents, les directions et les enseignants de l'établissement spécialisé ainsi que de l'école accueillante et le centre psycho médicosocial. Des réunions mensuelles ou trimestrielles sont organisées selon les besoins. Ces rencontres permettent de faire le bilan de l'évolution de l'élève et d'adapter au mieux l'encadrement spécifique pour lui permettre un épanouissement optimal.
- Présence d'un logopède dans l'école un jour/semaine.

## *Collaboration et communication entre les différents intervenants du système éducatif*

- La collaboration des équipes des centres PMS et PSE avec les parents, les titulaires et la direction facilite l'approche des problèmes rencontrés par les enfants ou leurs parents en cours d'année ; psychologue, infirmière, assistant social et logopède apportent un soutien efficace lorsque le besoin s'en fait sentir.

## *Enseignants travaillant en équipe*

- Les enseignants, tant du maternel que du primaire participent régulièrement aux formations organisées par l'Inspection, ils informent leurs collègues lors des concertations.



## Mettre le bien-être et la réussite de nos élèves au cœur de nos priorités

L'école est un lieu d'apprentissages et d'acquisition des connaissances. C'est bien sa mission première. Cependant, les enseignants forment des enfants et non des robots. Les émotions occupent une place prépondérante dans les apprentissages. Il est dès lors essentiel d'accorder une place au bien-être des élèves.



Pyramide de Maslow

Un élève qui a faim, froid, qui est fatigué ou ne se sent pas en sécurité à l'école n'est pas en pleine possession de ses moyens pour apprendre. De plus, tout élève a besoin de développer un sentiment d'appartenance à un groupe et de faire des expériences d'apprentissages pertinents. Comme l'élève doit sortir de sa zone de confort pour apprendre, il a besoin de certaines conditions pour y arriver. Il est dès lors important que les enseignants mettent tout en œuvre pour le soutenir et l'accompagner dans son apprentissage et qu'ils le croient capable de réussir.

La relation enseignant-élève impacte énormément la qualité des apprentissages et produit des effets en dehors du cadre scolaire. De nombreuses études confirment les effets bénéfiques d'une relation enseignant-élève positive sur l'estime de soi, l'anxiété, le bien-être émotionnel de l'élève en général, de même que sur les comportements de l'élève et ses habilités sociales.



## Que signifie être bien à l'école ?

- Etre connecté à soi-même (se sentir bien avec soi, développer son identité, ...)
- Nourrir ses besoins de base pour se sentir bien dans son corps et dans sa tête
- Se sentir en sécurité physique et émotionnelle
- Développer un sentiment d'appartenance à son école
- Entretenir des relations de soutien et d'empathie
- Faire des expériences d'apprentissages utiles, pertinentes et respectueuses.

Les trois visées sont de vivre une citoyenneté engagée et éthique, développer un désir d'apprendre tout au long de sa vie et mener une vie équilibrée.

Exemples de compétences à développer chez les élèves du XXIème siècle :

Pensée critique	Maîtrise du numérique
Créativité	Communication efficace
Entrepreneuriat	Capacité à collaborer
Persévérance	Comportement écoresponsable
Résilience	Citoyenneté (équité, justice sociale, éthique,...)
	Leadership ...

## Que prévoit le Pacte à ce sujet ?

La qualité de vie dans un milieu donné découle d'une combinaison de facteurs interdépendants d'ordre physique, social, matériel et psychologique : relations entre individus, sentiment de sécurité physique et psychique, environnement matériel et confort, fait de se sentir utile et d'être en mesure d'exercer un pouvoir agir.

Développer la qualité de vie à l'école, c'est donc prendre en considération et agir sur toutes ces dimensions :

- 1) Renforcer la prévention en matière de santé et de sécurité
- 2) Développer le sport dans le cadre des activités scolaires
- 3) Développer les activités extrascolaires et citoyennes et d'assurer l'ouverture de l'école et le partenariat avec les acteurs extérieurs
- 4) Développer dans chaque établissement des espaces de parole
- 5) Développer la prévention et la lutte contre la violence et le harcèlement.



## Concrètement en maternelle...

**Un petit déjeuner malin est organisé tous les mercredis matins afin de développer de bonnes habitudes alimentaires (besoins physiologiques) et le repas du midi est offert à tous les enfants (conditions scolaires).**

Le petit déjeuner est aussi un temps de socialisation et d'apprentissage de la citoyenneté. L'organisation de la restauration scolaire peut donc avoir un effet important sur la qualité de vie des élèves et mérite ainsi d'être analysée.

Si le moment du diner est important, des études se sont également concentrées sur le petit déjeuner. Ainsi, en 2016, le programme Magic Breakfast a été mis en place dans plus d'une centaine d'écoles anglaises (8600 élèves). L'étude montre que la création de « clubs petits déjeuners » au sein des écoles, avec un temps dédié, en amont du temps de classe, est associé à une augmentation de la concentration et du comportement des élèves. Ce programme a un effet positif sur l'ensemble des élèves, qu'ils soient issus de familles favorisées ou défavorisées. Les résultats positifs s'expliquent par une évolution du contenu du petit-déjeuner.



**Petits déjeuners de décembre.**

1 décembre	Toasts au fromage ou à la confiture, jus d'oranges et fruits.
8 décembre	Quatre-quarts, lait et yaourts.
15 décembre	Thème : La découverte de la France. Baguettes, fromages, jus de pommes et fruits.
22 décembre	Déjeuner de Noël.

**De la méditation et un retour au calme au sein des classes permet de se reconcentrer ;**

En maternelle, méditation à l'aide de supports auditifs « Calme et attentif comme une grenouille » ou utilisation de la méthode Félicitée de Catherine Lahaise.



Utilisation de matériel didactique, diffusion de musiques douces, de musiques classiques.



### Des moments d'échanges, de connections avec l'environnement

Les enfants passeront des moments dans la nature grâce au parc situé à l'arrière du bâtiment en exploitant le potentiel qui leur est offert (mare, verger, potager, ...).



Concrètement en primaire ...

### Organisation de cercles de paroles, possibilité de « poser ses valises » avant le début des cours en P4

A l'aide d'un set de bureau sur les émotions conçu par les enfants eux-mêmes, l'enfant indiquera son baromètre d'émotions à l'aide d'une pince à linge dès la rentrée en classe.

Cet état d'esprit permettra à ses camarades et à l'enseignante d'adapter sa façon d'être ou d'écouter l'enfant qui aurait besoin de se décharger.



### De nouveaux sanitaires adaptés et propres

La propreté et la sécurité sont à améliorer. Les sanitaires sont des espaces sensibles, parmi les plus anxiogènes pour les élèves. Certains craignent d'aller aux toilettes, ce qui peut avoir des conséquences négatives sur leur santé, sur l'hygiène (notamment des mains) et sur l'apprentissage de l'intimité.

L'école a procédé à une réfection complète des sanitaires avec deux blocs distincts pour les filles et les garçons.

Le nettoyage des sanitaires est réalisé de manière régulière tout au long de la journée.



## Un fond musical en classe, lors des récréations ou prise des repas peuvent créer une atmosphère de sérénité.

Notre organisme est un véritable orchestre à lui tout seul : battements du cœur, rythme cérébral, respiration des poumons, vitesse de circulation du sang, vibration des cellules, pulsations du système nerveux... Si les rythmes et les fréquences extérieurs sont trop rapides, trop agressifs, les interprètes de notre orchestre intérieur sont perturbés. Ils essaient alors de s'adapter en « suivant le mouvement ».

Résultat : le stress et la tension montent. A l'inverse, si la musique entre en correspondance avec nos rythmes biologiques, l'harmonie règne...

Les fréquences musicales entrent en résonance avec celles de notre système nerveux et procurent une sensation d'apaisement, de bien-être.

## Les ceintures de comportement

*Quels sont les objectifs de ces ceintures ?*

- Permettre à chaque élève d'avoir la place qui lui convient en classe : un élève qui n'est pas encore suffisamment "grand", autonome, n'est pas confronté à des devoirs qu'il ne saura pas respecter.
- Inciter chacun à "grandir", à devenir plus responsable : les droits acquis par les changements de ceinture doivent être motivants pour pousser les élèves à devenir de plus en plus autonomes. Les devoirs et les droits doivent donc être réfléchis en fonction de la classe, des élèves.
- Se responsabiliser soi-même par rapport à son comportement : prendre conscience de son propre degré d'autonomie.



## Aménagements raisonnables

Proposer aux enfants du matériel adapté en fonction de leurs difficultés :

- Casques anti-bruit (concentration)
- Ballons d'assise
- Coin lecture, détente
- Outils gestion du stress
- ...

Aménagements divers en fonction de la classe

- Présence d'animaux en classe qui apporte un climat serein, apaisant; l'enfant qui le désire peut s'occuper de l'animal et prendre des responsabilités.
- Existence d'une bibliothèque accessible à tous et d'une ludothèque au degré supérieur pour permettre les échanges constructifs entre les enfants lors des récréations.

